

# Les bonnes pratiques d'utilisation de Stratos® Ultra en vigne

**BASF**  
We create chemistry

## Positionnement sur cultures installées

- Stratos® Ultra s'utilise en post-levée des graminées annuelles et vivaces. **Une application par an.**
- Stratos® Ultra est sélectif des pépinières, des jeunes plantations et des cultures installées

Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout

Plage d'application possible : stade de la vigne de BBCH 00 à BBCH 79

Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs,  
ne pas appliquer durant la floraison entre les stades BBCH 60 à 69 de la vigne

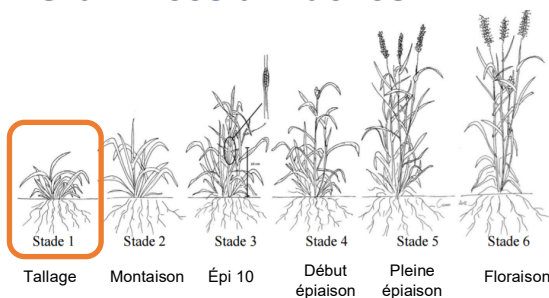
**Stratos® Ultra 2 à 4\* L/ha  
+ partenaire foliaire**

Herbicide foliaire selon  
levée des graminées

\*mélange possible avec un herbicide foliaire ou racinaire selon la réglementation relative aux mélanges

## Recommandation d'emploi sur vigne installée

### ■ Graminées annuelles



Utilisation au **stade jeune des adventices** :

- ✓ du stade 1 à 3 feuilles des adventices : **1,6 L/ha**  
et avant le stade montaison (de 3 feuilles à début tallage) : **2 L/ha**

### ■ Vivaces

- ✓ Une efficacité optimale et durable est obtenue avec un traitement sur des adventices déjà développées.
- ✓ Dès **2 L/ha**, le système aérien est freiné (0,7% si traitement par taches)
- ✓ Contrôle des systèmes aériens et racinaire : **4 L/ha** (1,3% si traitement par taches)

**Les meilleures efficacités sont obtenues avec des traitements réalisés en fin de journée, dans des conditions de températures (<25° C) et d'hygrométrie (>70%) favorables à l'absorption du produit.**

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ®Marque déposée BASF. Détenteur de l'AMM : BASF. Stratos® Ultra - AMM n° 9000490 - 100 g/L cycloxydime - Formulation : EC. SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto-2030>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou <https://phyto.stimdata.com> - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 716VIHE0326R - Mars 2026.

**Stratos® Ultra** : SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**